

5 ANNÉES OBLIGATOIRES À RÉSIDENCE POUR LES CAMARISTES...

LA CASSE SOCIALE EN PLEIN COMBAT CONTRE RIPOST

Depuis le 9 avril dernier, l'intersyndicale est en rupture de dialogue social face à l'inaction de l'administration et celle du Premier Ministre dans le projet de loi RIPOST. Quelle est la réponse de la Direction Générale ?

Convoquer un CSA de réseau le 12 mai (comportant des restructurations, trop pressée qu'elle est de détruire notre réseau – lire ici) tout d'abord puis, comme si la provocation n'était pas suffisante, en convoquer un nouveau le 23 juin prochain, en glissant en douce de nouvelles contraintes pour les agents, hors de tout cadre démocratique.

Le procédé est aussi déloyal sur la forme qu'inacceptable sur le fond ! Venant de ceux qui ont le mot « loyauté » à la bouche toutes les deux phrases pour sanctionner les agents, c'est fort !!!

Dans son courriel aux organisations syndicales, la secrétaire générale ose écrire qu'elle avait prévu de présenter la prolongation de l'accompagnement des agents (restes à recouvrer - RAR) en comité de suivi (COSUI), mais que « la période de boycott intersyndical (...) ne nous aura pas permis de réunir ce COSUI. » Ben voyons ! Elle oublie de dire qui est responsable de ce boycott...

Dans l'agenda social communiqué aux organisations syndicales, ce COSUI était programmé le 25 juin 2026... soit deux jours **APRÈS** le CSA-R du 23 juin !

Comment l'Administration peut-elle oser rejeter la faute sur le boycott syndical pour une instance qui n'avait même pas encore eu lieu ?

C'est un mensonge grossier pour masquer un passage en force délibéré: ils comptaient tout simplement faire valider la mesure au CSA-R, avant même d'avoir tenu le comité de suivi censé la préparer.

L'art du mensonge institutionnel est ici poussé à son paroxysme.

C'est par ce même courriel de dernière minute que nous apprenons ***l'introduction d'une durée minimale d'affectation de 5 ans pour les agents titulaires de la qualification CAMARI, ajoutée en catimini*** après le GT de préparation du 18 mars.

L'Administration précise, pour tenter de calmer le jeu, que cette contrainte de 5 ans ne s'appliquera qu'aux agents certifiés après l'entrée en vigueur des LDG modifiées. Une hypocrisie totale !

L'Administration choisit délibérément de diviser les collectifs en créant deux catégories d'agents sur un même outil : les « anciens » libres de bouger, et les « nouveaux » condamnés à un bail de 5 ans.

C'est une trahison de la parole donnée !

On cherche des volontaires sur une base technique, puis, une fois qualifiés, on leur tord le bras en leur bloquant toute mobilité fonctionnelle non-CAMARI pendant 5 ans! L'agent devient la propriété exclusive de sa machine, s'il veut muter géographiquement, il sera obligé de postuler sur un autre poste CAMARI.



C'est l'assignation à résidence technique !

Changer les règles du jeu en cours de partie, ça s'appelle tricher. Et quand ce sont les agents qui en font les frais, c'est immoral.

Preuve que le piège est réel et le mensonge grossier, dans les documents du CSAR du 23 juin 2026, l'administration annonce «la création de la résidence CAMARI» et «une évolution des affectations en suite de l'orientation de la qualification».

À ce stade, la DG valide le principe d'un mécanisme d'affectation forcée pour les lauréats et ce, sans détailler les nouvelles règles applicables. Nous refusons que la réussite à un examen technique devienne le point de départ d'une punition géographique ou d'un blocage de carrière au mépris de la nécessaire conciliation de la vie professionnelle et personnelle des agents.

La DG fait un copier-coller du dispositif des motards ou des ODJ pour bloquer les agents. Et pour que le piège soit juridiquement inattaquable, la fiche précise bien en page 2 qu'un arrêté ministériel sera mis à jour !

L'Administration déploie l'artillerie lourde pour graver ces 5 ans de pénitence dans le marbre réglementaire, mais refuse toujours de créer une véritable spécialité, ou d'offrir une réelle reconnaissance en contrepartie.

Comment l'Administration compte-t-elle attirer des agents sur ces missions, si la qualification devient un fil à la patte et une punition géographique ?

**Ah là là... Nous n'avons décidément pas la même conception de l'attractivité !
Certains sont devenus maîtres dans l'art de l'écoeurement**

Revenir sur sa parole est devenu une habitude pour cette direction.

Tordre le bras des agents et travestir la vérité de l'agenda social en sont les nouvelles modalités managériales.

Si les instances sont boycottées, c'est d'abord et avant tout à cause de la loi RIPOST contre laquelle nous nous battons jusqu'au bout ! L'Administration nous a appelés au secours car elle est incapable de défendre nos missions face à cette casse réglementaire.

Nous exigeons le retrait pur et simple de cette contrainte CAMARI injuste et totalement invisible dans les documents de travail initiaux du GT du 18 mars !



Notre priorité, c'est vous !